

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de Conseillers**En exercice : 29**Présents : 24**Pouvoirs : 04**Excusé : 00**Absents : 01**Qui ont pris part**à la délibération : 28*SEANCE DU 12 FEVRIER 2024Date de convocation : 5 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze février à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel - M. TOULOUSE Christian - Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain - M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie - M. QUENET Xavier - Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice - M. FONTANA Alain - M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme ASNARD Marjorie - M. FRANCESCHINI Damien – M. CLAVE Denis - M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan - M. CALMET Pierre – M. SAUVAT Sébastien - Mme ROCHE Mathilde.

Pouvoir : Mme DEFAUX Catherine donne pouvoir à M. VINCENT Gilles – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie - Mme SAUQUET Adeline donne pouvoir à M. MARIN Michel- Mme MONTAGNY Nolwenn donne pouvoir à M. CLAVE Denis.

Excusé :Absents : M. BLANC RomainSecrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien.**I. A) TARIFS DES CONCESSIONS DU CIMETIERE**

Monsieur le maire explique à l'Assemblée qu'il convient, pour tenir compte des charges et afin de suivre l'évolution des prix, de procéder à une hausse des tarifs publics locaux en matière de concessions de cimetières. A noter que les tarifs liés au coût de la maçonnerie n'augmenteront pas.

Par souci de simplification comptable, Monsieur le maire propose également aux membres du Conseil municipal d'arrondir les tarifs à l'entier le plus proche.

Conformément à la délibération n°2020-21 du 15 juin 2020 Monsieur le maire s'est vu déléguer un certain nombre de matières et notamment la fixation, pour un montant maximum de 2000 € des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal.

Il est précisé que la hausse des tarifs étant supérieure au seuil des délégations, il conviendra de voter les nouveaux tarifs des concessions du cimetière communal.

Les nouveaux tarifs seront donc les suivants :

CONCESSIONS CONSTRUITES AVANT 2010					
Désignation	Coût de la concession		Coût de la maçonnerie	Total	
	2023	Tarifs actualisés		2023	Tarifs actualisés
Quinzenaire 2 places	781 €	812 €	2 330 €	3 111 €	3 142 €
Trentenaire 2 places	1 558 €	1620 €	2 330 €	3 888 €	3 950 €
Trentenaire 4 places	1 558 €	1620 €	3 250 €	4 808 €	4 870 €
Cinquantenaire 6 places	2 364 €	2459 €	4 449 €	6 813 €	6 908 €
CONCESSIONS CONSTRUITES ENTRE 2011 ET 2020					

Trentenaire 1 place (vertical)	1 558 €	1620 €	927 €	2 485 €	2 547 €
Quinzenaire 2 places (vertical)	780 €	811 €	1 853 €	2 633 €	2 664 €
Trentenaire 2 places (vertical)	1 558 €	1620 €	1 853 €	3 411 €	3 473 €
Quinzenaire 2 places (frontal)	780 €	811 €	2 838 €	3 618 €	3 649 €
Trentenaire 2 places (frontal)	1 558 €	1620 €	2 838 €	4 396 €	4 458 €
Trentenaire 4 places (vertical)	1 558 €	1620 €	3 705 €	5 263 €	5 325 €
Trentenaire 4 places (frontal)	1 558 €	1620 €	4 074 €	5 632 €	5 694 €
Cinquantenaire 6 places (vertical)	2 339 €	2433 €	5 559 €	7 898 €	7 992 €
Cinquantenaire 6 places (frontal)	2 339 €	2433 €	5 594 €	7 933 €	8027 €
CONCESSIONS CONSTRUITES APRES 2020					
Quinzenaire 2 places (frontal)	781 €	812 €	1 618 €	2 399 €	2 430 €
Trentenaire 2 places (frontal)	1 558 €	1620 €	1 618 €	3 176 €	3 238 €
Trentenaire 4 places (frontal)	1 558 €	1620 €	2 220 €	3 778 €	3 840 €

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITE ETANT PRECISE QUE M. CLAVE, M. DEZERAUD, M. LE PEN ET M. CALMET SE SONT ABSTENUS.

- D'approuver les tarifs actualisés concernant le cimetière communal.

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT